

Enquête nationale 2007

L'APCA a signé le « **Manifeste pour les paysages** » présenté en juin 2006 par la FNSAFER et les Conservatoires des Espaces Naturels. Elle a également choisi de s'associer à la préparation des **Etats Généraux du Paysage** organisés le 8 février 2007 et qui font suite à ce manifeste.

Afin de nourrir les réflexions d'un atelier organisé autour du thème de la « **création de paysages contemporains de qualité** », l'APCA a réalisé une enquête auprès du réseau des Chambres départementales d'agriculture. L'enquête se présentait sous forme de questions ouvertes portant sur :

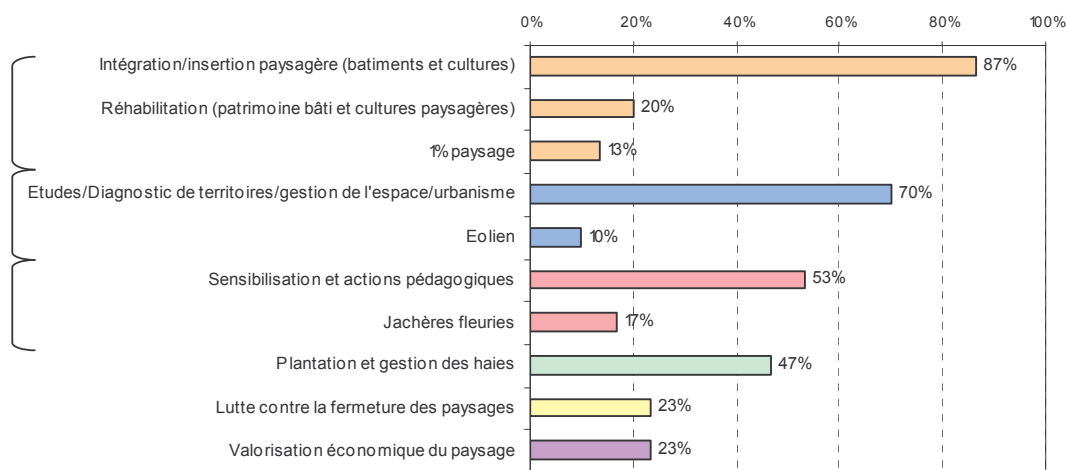
- l'engagement des Chambres d'agriculture sur le thème du paysage,
- les partenaires des Chambres d'agriculture et leurs actions,
- leur définition d'un paysage contemporain de qualité.

33 Chambres départementales d'agriculture ont répondu à cette enquête. **Toutes les grandes régions sont représentées** : les départements de grandes cultures, de bocage, méditerranéens et de montagne.

Un engagement autour de 6 thématiques

90% des Chambres d'agriculture ayant répondu déclarent **prendre en compte la problématique du paysage** dans leurs travaux. Certaines Chambres d'Agriculture indiquent que cette problématique peut être abordée également au travers d'autres thèmes, notamment celui de la biodiversité, de la forêt...

Travaux en relation avec le paysage, menés par les Chambres d'agriculture, seules ou en partenariat



NB : Les pourcentages sont calculés sur la base des Chambres d'agriculture déclarant prendre en compte la problématique du paysage dans leurs travaux

□ L'intégration paysagère

La principale action des Chambres d'agriculture, sur le paysage, est **l'intégration paysagère de bâtiments agricoles ou de cultures** : en effet, **87% des Chambres d'agriculture** conduisent des travaux de ce type. Le plus souvent ces travaux sont menés par la Chambre seule, mais, certains partenaires peuvent être associés à ces travaux comme les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), les Parcs Naturels Régionaux (PNR), la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), le Conseil Général. Des opérations d'intégration paysagère des bâtiments peuvent notamment être engagées dans le cadre du 1% paysage en partenariat avec les réseaux autoroutiers : c'est le cas pour 4 Chambres. **20% des Chambres**

d'agriculture réalisent aussi des travaux de **réhabilitation du patrimoine** : bâti et cultures traditionnelles (terrasses, vignes, oliveraies...) à forte valeur paysagère.

□ Le diagnostic paysager

Les **2/3 des Chambres d'agriculture** réalisent des **études paysagères** ou diagnostics paysagers à différentes échelles et dans des cadres divers :

- opérations d'aménagement du territoire, notamment lors de l'implantation d'éoliennes,
- élaboration de documents d'urbanisme,
- conception d'une charte paysagère,
- constitution d'un atlas paysager.

Ces études font le plus souvent partie d'un projet multipartenarial pouvant associer les collectivités territoriales, les Pays, les PNR, les CAUE, les services de l'Etat (DDE, DIREN)... Ces projets nécessitent, en effet, le rapprochement de compétences multiples et complémentaires.

□ La sensibilisation au paysage

La moitié des Chambres d'agriculture ayant répondu organisent ou participent à des **actions de sensibilisation au thème du paysage**, au travers de la diffusion de documents (plaquettes générales et techniques) ou de la mise en œuvre d'opérations pédagogiques (opération Graines de paysage dans en Lorraine, Articulture dans le Nord, concours « agriculture et paysage » en Loire-Atlantique, circuits thématiques, portes ouvertes...). Ces actions qui participent à la prise en compte du paysage par les agriculteurs contribuent également à la sensibilisation des autres citoyens.

En particulier, **17% des Chambres d'agriculture** conduisent des actions sur les **jachères fleuries** avec un objectif paysager clairement identifié.



photothèque des Chambres d'agriculture

□ La haie

Les Chambres d'agriculture investissent également des compétences dans les opérations de **plantation et/ou de gestion de haies**, qui ont un impact important sur le paysage : **47% des Chambres** réalisent des opérations de ce type, le plus souvent seules. Les principaux partenaires sur ces actions sont les collectivités territoriales (Conseil Général principalement), les Pays, les PNR, les associations...

□ La lutte contre la fermeture des paysages

23% des Chambres sont engagées dans des actions en lien avec la **lutte contre la fermeture des paysages**, notamment en zone de montagne et en milieu méditerranéen. Les principales actions sur ce thème portent sur l'amélioration pastorale et la reconquête de milieux boisés par l'implantation de cultures.

□ La valorisation économique du paysage

Il existe plusieurs types de valorisation économique du paysage :

- l'exploitation directe des éléments paysagers (ex : bois énergie, cultures à vocation paysagère)
- l'amélioration économique grâce à l'implantation d'éléments paysager (ex : haies pour la régulation hydraulique, brise-vent, retour des insectes auxiliaires)
- la valorisation des produits (ex : signes de qualité, tourisme, accueil à la ferme)

23% des Chambres déclarent explicitement mener des travaux portant sur la **valorisation économique du paysage**. Cependant, la plupart des autres actions en relation avec le paysage évoquées ci-dessus s'accompagnent généralement d'une valorisation économique, bien que celle-ci ne soit pas mise en avant.

Une réalité beaucoup plus riche

Les Chambres d'agriculture conduisent un grand nombre d'actions qui ne sont pas identifiées avec une entrée paysage. L'action, selon le regard porté par la Chambre et sa sensibilisation au paysage, peut être identifiée comme étant en relation avec le paysage ou non. Plusieurs Chambres mènent des travaux en relation avec le paysage sans l'avoir mentionné dans l'enquête.

Ainsi, un grand nombre d'entre elles travaille sur le thème des jachères fleuries avec une autre entrée que le paysage : biodiversité, faune sauvage, et ne l'a pas indiqué dans le questionnaire.

Par ailleurs, il est intéressant de relever qu'aucune des Chambres n'a indiqué dans cette enquête les actions qu'elles réalisent sur le thème de l'**agroforesterie**, pratique qui a des impacts sur le paysage, alors que **20% des Chambres d'agriculture ayant répondu** travaillent sur cette thématique.

Collectivités territoriales, PNR, CAUE : principaux partenaires des Chambres d'agriculture

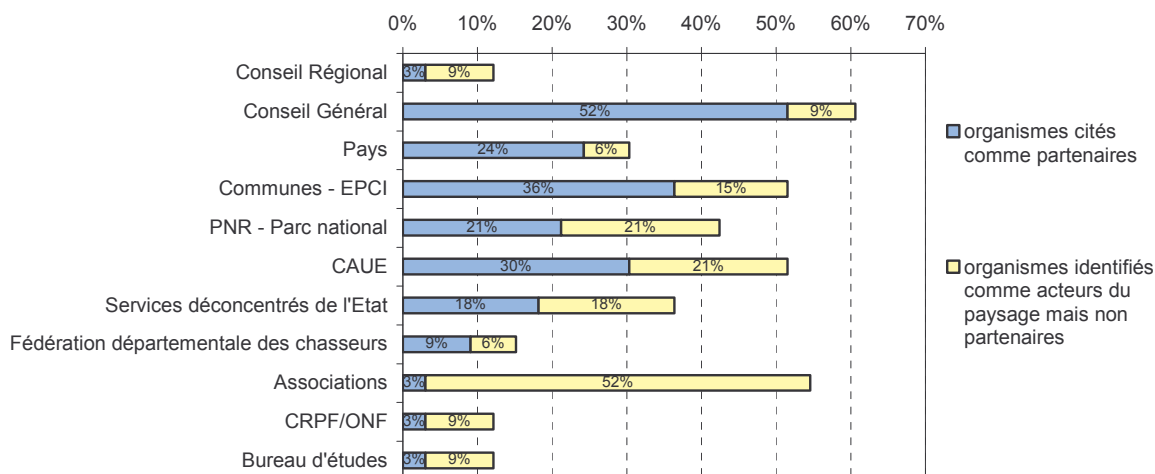
93% des Chambres d'agriculture engagées sur le thème du paysage participent à des opérations en partenariat avec d'autres structures.

Les **collectivités territoriales** sont les **premiers partenaires des Chambres d'agriculture** sur les actions en relation avec le paysage. Ces collectivités interviennent principalement comme financeur, notamment dans les projets d'aménagement de l'espace incluant des études paysagères ou dans les programmes d'implantation de haies.

Les **Parcs Naturels Régionaux** sont aussi souvent partenaires des Chambres d'agriculture, dans le cadre de diverses opérations, en particulier lors de l'élaboration de chartes paysagères sur le territoire du Parc, et, lors d'opérations de sensibilisation et d'actions pédagogiques sur le paysage.

Les **CAUE**, par leurs compétences en architecture et en urbanisme, sont également **fréquemment associés aux travaux des Chambres d'agriculture**, spécialement sur les projets d'intégration paysagère des bâtiments agricoles.

Principaux acteurs du paysage cités par les Chambres d'agriculture



Les Chambres d'agriculture ont cité de **nombreuses associations** (de protection de la nature et de sauvegarde du patrimoine) oeuvrant en faveur du paysage, mais elles sont aujourd'hui rarement associées à leurs travaux.

Un paysage contemporain de qualité : économique et agricole avant tout

Pour les Chambres d'agriculture qui ont répondu à l'enquête, un paysage contemporain de qualité est avant tout un **paysage qui s'inscrit dans un contexte économique**. Il doit à la fois **répondre aux contraintes de l'exploitation** agricole et **être source de valeur ajoutée** : rôle agronomique des haies (brise vent, régulation hydraulique, bois énergie), promotion des produits agricoles. Un paysage de qualité doit permettre aux activités économiques de se côtoyer sans se concurrencer et sans se nuire.

Pour **35% des Chambres d'agriculture** qui ont répondu à l'enquête, un paysage contemporain de qualité est un **paysage vivant et évolutif**. Il ne s'agit pas de mettre le paysage sous cloche,



photothèque des Chambres d'agriculture

pour le figer, mais au contraire de l'entretenir pour que sa qualité perdure tout en accompagnant son évolution afin qu'il soit compatible avec les pratiques modernes d'exploitation et les différentes activités humaines. Ainsi, un paysage contemporain de qualité est celui qui **respecte à la fois les spécificités des territoires** afin d'éviter les effets de banalisation (15% des Chambres d'agriculture insistent sur la nécessité de paysages divers et variés) **tout en permettant l'exercice des activités économiques** du moment. Un équilibre doit être trouvé.

25% des Chambres d'agriculture qui ont répondu à l'enquête, précisent que le paysage doit **mettre en valeur les éléments identitaires et structurants** du territoire (patrimoine bâti traditionnel, alignement d'arbres, bosquets) **et intégrer au mieux les constructions contemporaines** par un choix de couleurs et de matériaux adaptés, durables. Il doit respecter la nature, la topographie, l'histoire d'un territoire.

Pour les Chambres d'agriculture qui ont répondu à l'enquête, la notion de création de paysage contemporain de qualité doit s'apprécier en fonction de la **méthode employée** pour le réaliser et de **l'échelle** de la réalisation. En effet, la problématique et les réponses qui y seront apportées ne seront pas les mêmes, si les aménagements paysagers sont envisagés, à l'échelle de l'exploitation ou à une autre échelle plus vaste (commune, pays, département).

Dans les conditions indispensables à la création d'un paysage contemporain de qualité, les chambres ont insisté sur :

- **la co-construction** : avec les agriculteurs, les habitants, les élus locaux, des spécialistes du paysage,
- **la pédagogie** : le monde agricole doit informer, expliquer, dialoguer avec la société civile afin qu'elle comprenne les enjeux de l'aménagement des espaces,
- **la maîtrise de l'aménagement foncier** au travers des documents d'urbanisme.

La majorité des Chambres d'agriculture insiste sur le fait que **le maintien d'une agriculture sur les territoires** est la **première garantie de paysages de qualité**. Cela est vrai par exemple en zone méditerranéenne, où on assiste à la fermeture des paysages du fait de la déprise agricole. Le maintien de l'agriculture dans ces zones est non seulement la garantie de paysages traditionnels, mais également du maintien de la biodiversité et de la protection contre les incendies.